



Le 12 septembre 2018

Chers parents,

Il nous fait plaisir de vous inviter à l'assemblée générale des parents de l'école Saint-François-d'Assise ainsi qu'à venir à la rencontre de l'enseignante de votre enfant le 20 septembre dès 18 h. L'assemblée générale se tiendra à la bibliothèque à 19 h.

La soirée débutera en classe afin que vous puissiez obtenir des réponses à vos questions et découvrir les détails du fonctionnement en ce qui concerne les devoirs et leçons mais aussi sur de nombreux autres éléments comme le système d'émulation, les approches pédagogiques privilégiées, les attentes de l'enseignante, etc.

Pour vous permettre de vivre cette rencontre en toute quiétude, il serait préférable de laisser à la maison vos enfants qui ne fréquentent pas l'école. Comme aucune surveillance n'est effectuée, nous voulons absolument éviter qu'un accident survienne pendant ce temps.

Vous trouverez en page 2 l'ordre du jour de notre assemblée générale. Vous pourrez également consulter les procès-verbaux du conseil d'établissement 2017-2018 sur le site internet de l'école.

<http://st-francois.csvdc.qc.ca/ecole/conseil-detablissement/proces-verbaux/>

Au plaisir de vous rencontrer,
Nancy Duranleau



Assemblée générale annuelle des parents 20 septembre 2018 à 19 h

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
 - 1.1. Mot de bienvenue de la direction d'école et du président 17-18 du CÉ;
2. Nomination d'un(e) président(e) d'assemblée;
3. Nomination d'une secrétaire d'assemblée;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Adoption avec dispense de lecture du procès-verbal du lundi 21 septembre 2017;
6. Présentation du rapport annuel du conseil d'établissement;
7. Information et présentation du rapport annuel du comité de parents;
8. Présentation des membres parents du conseil d'établissement;
Membres dont les postes sont en élection :
En fin de mandat : Julie Bellefroid, Marie-Andrée Yelle et Christopher Carrie;
Nombre de parents exigés pour le CÉ : 5;
Membres représentant l'équipe école : 3;
Membres représentant la communauté : 2 (seront nommés lors du premier CÉ);
Membre représentant le service de garde : 1;
Membre représentant le personnel de soutien : 1;
9. Élection des parents au conseil d'établissement;
 - 9.1. Nomination d'une présidente d'élection;
 - 9.2. Nomination de deux scrutateurs;
 - 9.3. Élections;
10. Élection du représentant des parents au comité de parents de la C.S. et de son substitut;
11. Décision de former ou non un organisme de participation des parents (OPP);
12. Parents bénévoles;
13. Information de la direction;
14. Période de questions;
15. Levée de l'assemblée.